



Non respect des périodes de gardes

Par **docly**, le **12/05/2009** à **22:26**

Bonjour,

je vous écris car je ne sais plus quoi faire...Depuis le mois de février j'ai la garde totale de mes enfants et mon ex-concubine à souhaiter avoir les enfants un week-end sur deux plus toutes les vacances scolaires,hors il s'avère qu'elle ne respecte absolument pas ces gardes me prevenant à la dernière minutes pour me dire qu'elle ne viendra pas récupérer les enfants et toujours par SMS, m'invokant des raisons plus au moins fantaisistes.

je tiens à vous préciser,que c'est une personne qui à été hospitalisée en hopital psychiatrique plusieurs fois et qui depuis 1 an a fait 3 TS "officielle" dont 2 en présence de mes enfants, je vous épargne les détails sur les jours et semaines que l'on vit suivant témoignant de leur souffrance.

aujourd'hui, j'ai peur de lui confier mes enfants car je n'ai jamais d'adresse fixe, cette personne change tous les 2 voir 3 mois de domicile et par la meme occasion de compagnon,mes enfants ont vu beaucoup trop de choses qu'un enfant ne doit pas voir à cet age et pourtant, rien ne se passe...

j'ai meme écrit au président de la république et biensure les juges sont informer mais toujours rien...

je n'ai pas de vie, je suis un jeune marié qui prive mon épouse de week end ,on a meme annuler notre voyage de noces par sa faute car elle n'a pas respecter sa semaine de garde.

comment cela se passe , je suis fatigué d'etre sa marionnette, attendant les décisions de madame et ses humeurs....cela ne peut plus durer, mes enfants sont suivit et je crains que

cela ne dure très longtemps...

aidez-moi , je tiens à vous préciser qu'avant l'obtention de ma gade officielle, j'ai pris un avocat qui ne sait pas présenter lors de l'audience, je tiens à préciser que les parents de mon ex concubine sont des personnes influantes et qui ont beaucoup d'argent donc le pot de fer contre le pot de terre...

mais là il s'agit d'enfants de 4 et 3 ans...

merci d'avance pour l'aide que vous m'apporterais.